

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2023-43 : Aménagements des locaux de la crèche communautaire « Le Bac à Sable » de Visan\_ Demande d'aides financières auprès de la Caf et de la MSA

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, pour la durée de son mandat, pour notamment *solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et de l'ensemble des institutions publiques ou privées intéressées,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan exerce la compétence Enfance-Jeunesse,

CONSIDERANT d'une part, la nécessité d'équiper les fenêtres de la crèche communautaire « Le Bac à Sable » de moustiquaires, afin de permettre une meilleure aération des locaux, conformément à l'avis des services sanitaires,

CONSIDERANT d'autre part, la nécessité de refaire les peintures vieillissantes de l'ensemble de la structure,

CONSIDERANT que l'ensemble de ces aménagements est estimé à un montant de 10 000 € TTC,

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse et la Mutualité Sociale Agricole Alpes-Vaucluse peuvent soutenir financièrement ce type de projet,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1** : DE SOLLICITER une participation financière de la CAF de Vaucluse à hauteur de 5 000 €, soit 50 % du coût total de l'opération.

**Article 2** : DE SOLLICITER une participation financière de la MSA Alpes-Vaucluse à hauteur de 3 000 €, soit 30 % du coût total de l'opération.

**Article 3** : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 4** : D'ADRESSER la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 13 avril 2023  
Le Président,  
Patrick ADRIEN

